

Examen 6 maladie (branche 2) socles de compétences connaissances professionnelles	
1. ASSURANCES MALADIE – PRINCIPES COMMUNS	
1	<p>Situer le chapitre relatif aux assurances maladie dans la loi du 04.04.2014 relative aux assurances (chapitre IV du titre IV) en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'incontestabilité - les conditions de modification du tarif et de la couverture - le droit à la poursuite individuelle et les procédures à suivre - le droit au préfinancement - les possibilités de résiliation
2	Préciser les implications de la loi antidiscrimination sur l'assurance hospitalisation (concernant le tarif, les risques assurés, les délais de carence).
3	Savoir quels sont les risques légalement et habituellement exclus (affections préexistantes, sports, hobbies et professions à risque)
4	Expliquer ce qu'est le délai de carence (délai d'attente) et quelles en sont les implications pour le contrat "incapacité de travail/revenu garanti", y compris la "possibilité de rachat/franchise anglaise".
5	Etre capable de préciser le régime fiscal des primes (taxes, déductibilité) et des prestations (taxation lors du paiement), tant pour les polices liées à l'activité professionnelle que pour les polices non liées à l'activité professionnelle.
2. SALAIRE GARANTI	
6	Expliquer l'intervention de la sécurité sociale pour les travailleurs salariés, les travailleurs indépendants et les fonctionnaires en cas de maladie, d'accident de la vie privée et d'accident du travail, et établir le lien avec les assurances « incapacité de travail/revenu garanti ».
7	Préciser la durée pour laquelle le client peut opter dans le cadre d'un contrat « incapacité de travail/revenu garanti » et ce, tant pour les contrats liés à l'activité professionnelle que non liés à l'activité professionnelle.
8	Expliquer la différence entre incapacité « physiologique » et incapacité « économique » et préciser les modalités d'intervention « graduelle ».
9	Expliquer quels risques peuvent être assurés (maladie, maladie et accident privé, maladie et tous les accidents), et préciser quels types de rentes assurées sont proposés sur le marché (rente constante / croissante après sinistre / croissante avant et après sinistre).

10	Enumérer les facteurs qui ont une influence sur l'assurance (par ex. profession, statut social, règles relatives au revenu, sports et hobbies, antécédents médicaux et acceptation, ...) et les conséquences des modifications de ces facteurs.
3. L'ASSURANCE HOSPITALISATION	
11	Situer le rôle de l'assurance hospitalisation au regard du système de sécurité sociale en cas de maladie, d'accident privé et d'accident du travail (intervention INAMI, suppléments d'honoraires, ticket modérateur, système de tiers-payant).
12	Expliquer les principales garanties : « hospitalisation », « pré & post », « maladies graves » et « frais ambulatoires », et savoir qu'il y a des différences de couverture entre les produits/compagnies (telles que one-day-clinic, soins palliatifs, médecines parallèles).
13	Déterminer les prestations possibles : prestations forfaitaires ou prestations indemnitaires, illimitées ou limitées (par ex. 2 x intervention INAMI).
4. L'ASSURANCE DEPENDANCE	
14	Se rappeler que l'affiliation à une assurance dépendance est obligatoire en Flandre ('Vlaamse zorgverzekering') pour tout habitant de plus de 25 ans et qu'elle peut être souscrite sur base volontaire en région Bruxelles-Capitale.
15	Se rappeler que l'allocation de l'assurance dépendance pour frais non médicaux est payée sur base d'un certificat médical prouvant que le bénéficiaire est lourdement tributaire de soins.